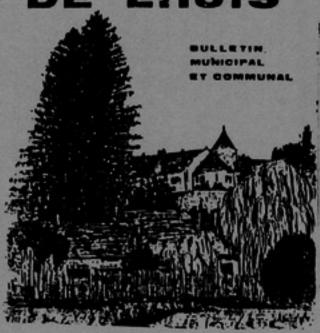
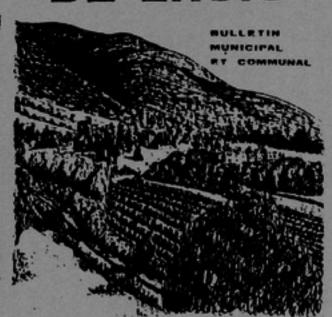
ECHOS DE LHUIS



ECHOS



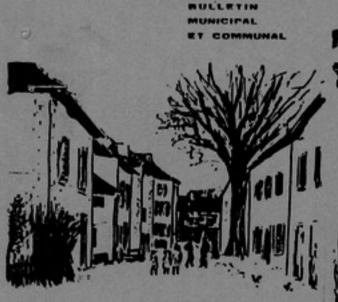
ECHOS LHUIS



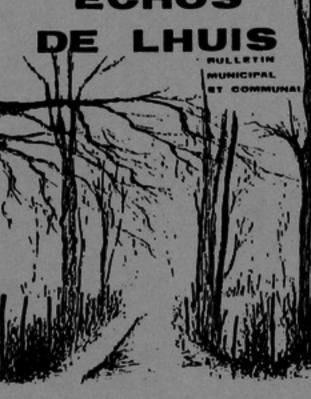
ECHOS DE LHUIS



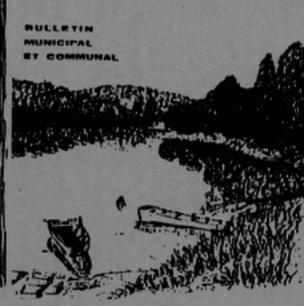
ECHOS DE LHUIS



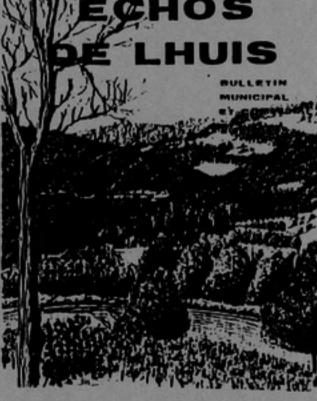
ECHOS MUNICIPAL



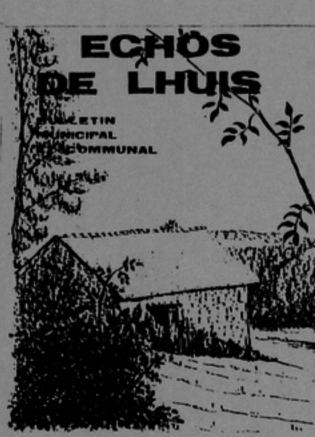
ECHOS LHUIS











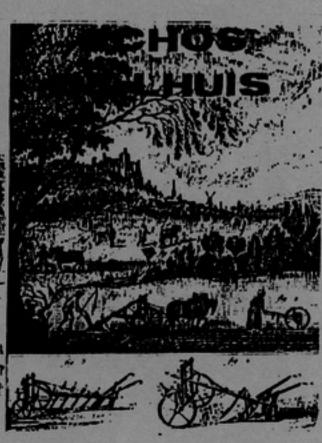
BULLETIN MUNICIPAL COMMUNAL

N.19. DÉCEMBRE MARS 1989









REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 Décembre 1988

Excusés: Muriel RAMEL, Marcel BONNARD et Henri FOURNIER.

MAISON DE RETRAITE:

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier: <u>FINANCEMENT</u>: Une réunion avec Mme.COSTA (Caisse des Dépots et consignations) a eu lieu à Lyon (Monsieur DAVID et Madame GUYOT) pour négocier la procédure d'ouverture de crédits. Celle-ci pourra se faire dès Février, en plusieurs tranches au fur et à mesure des besoins, au taux de 7,95% et sera à terme transformée en prêt.

<u>SUBVENTIONS</u>: du Conseil Général (20%) et du Conseil Régional(30%) sont en voie d'attribution. Celle du C.G. sera débloquée en 3 tranches 89,90,91 et une action est entreprise auprès du C.R. pour que les versements soient conjoints.

CAPAR: suite à une réunion de leur conseil d'administration, une éventuelle subvention pourra nous être attribuée par cette caisse.

La M.S.A. a pour sa part accordé une subvention de 340.000F. (dont 170.000 F. déjà versés). Nous remercions Monsieur Jean RAMEL qui a appuyé et suivi cette demande.

SUIVI TECHNIQUE: Une réunion de bureau d'étude à eu lieu à Ambérieu (M.BONNARD) pour diverses mises au point.

La nécessité d'une étude d'impact (implantation d'une installation d'emprise supérieure à 3000m2 non prévue au POS) s'est avérée nécessaire.Le dossier préparé par Muriel RAMEL est actuellement à la signature du Préfet.(Communication de Mr.BERLIOZ).

La <u>CONVENTION</u> avec l'OPAC, organisme délégué chargé de la maitrise d'ouvrage, sera signée après modifications prenant en compte les intérets communaux (suivi de Mr.DAUBORD receveur municipal).

Sur proposition de Monsieur le Maire, une délibération est prise pour la mise en place d'une station d'épuration et les raccordements nécessaires, première tranche d'un projet de "tout à l'égout" prévu au POS.

Monsieur et Madame VALLOD souhaitent acquérir, en limite de leur propriété une bande de terrain (125m x 4m). Le Conseil donne son accord au vendeur pour cette transaction.

RESTAURANT DE LA TOUR DE LHUIS:

La demande de licence a été acceptée.

La procédure d'appel d'offre est actuellement en cours: remise des dossiers aux entreprises le 29/12/88 et ouverture des plis en Janvier 89.

L'appel d'offre a été publié dans la presse professionnelle et locale et une lettre sera en outre adressée aux entreprises du voisinage.

Un premier contact a été pris avec quelques uns des candidats retenus pour la gérance, qui se poursuivra pour aboutir, après examen des candidatures, au choix de celui-ci.

REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DE "PATRIMOINE DES PAYS DE L'AIN":

Elle avait pour objet la réhabilitation et la mise en valeur du centre du bourg.

La mise en place du dallage sous le clocher de l'église, subventionné à 75% sera examinée en fonction du devis proposé.

REMISE EN ETAT DES CHEMINS RURAUX:

Elle a pris , suite aux dégats des eaux une ampleur inhabituelle et est aujourd'hui achevée.

ECLAIRAGE PUBLIC:

La commission des chemins, en charge du dossier, a effectué une visite d'ensemble.

Elle propose la remise en état de marche de certaines lampes (Ansolin et Rix), la pose de nouvelles lampes (Madame HOGERT et la Manissière). Cette proposition est acceptée par le Conseil.

ACHAT DE TERRAINS:

Le Conseil souhaite donner une priorité à l'implantation d'entreprises nouvelles, confirme son souhait d'acheter les terrains sur Plaine pour constituer une réserve foncière permettant la mise en place d'une Z.I. et de voir celle-ci s'inscrire dans le projet de POS.

DIVERS: Le CONSEIL...

Est informé de la réunion de l'Association E.V.R. AMONT (lutte contre la pollution du Rhône) et mandate deux délégués pour l'y représenter.

Est informé de la visite des DDEN dans les écoles et de leur satisfaction quant à l'entretien des locaux.

Accorde un avis favorable à la demande d'autorisation de passage du tour du Valromey formulée par le vélo-club de Meyzieu mais ne donne pas suite à la demande de sponsoring présentée conjointement.

Les colis de Noël seront préparés le 21/12 et distribués du 22 au 24/12. Le Départ à la retraite de Monsieur Paul PINJON sera dignement fêté le 16/12. Toute la population, autour du Conseil Municipal, des anciens Maires, et de ses collègues employés municipaux, est invitée à s'associer à cet amical hommage rendu à un homme qui a consacré 20 ans de son activité au service de la collectivité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 Janvier 1989

Monsieur Félix DAVID présente ses Voeux aux Conseillers Municipaux.

ADAPA:

Compte-rendu de l'intervention de Madame VERNE, directrice de l'ADAPA à la réunion des Maires et Adjoints du Canton de Lhuis du 9/12/88.

L'ADAPA propose la création d'une antenne locale pour encadrer les aides ménagères et aider les personnes âgées à constituer leur dossier de prise en charge. Ce serait un poste de responsable de secteur salarié à 1/3 temps financé par les 12 communes du canton au prorata du nombre d'habitants (environ 3,90 F. par habitant soit 2500F. pour Lhuis par an). Le conseil Municipal donne son accord.

RESTAURANT TOUR DE LHUIS:

L'ouverture des plis concernant les travaux à eu lieu le 10/1/89. Les travaux s'élèvent à 510.410F..

La gérance dans un premier temps est prévue à 3.500F./mois.

GARDE CHAMPETRE;

Jean-Paul CONAND doit prêter serment pour prendre ses fonctions en plus de celles d'ouvrier polyvalent.

L'achat de petit outillage et d'une petite débroussailleuse est à prévoir.

CHEMIN DE LA MANISSIERE:

"Epingle à cheveux du bas": Jean TRICHON qui a acheté la parcelle en bordure de la route cêderait quelques mêtres pour élargir et améliorer ce virage très étroit. Le conseil Municipal donne son accord.

BRANCHEMENT D'EAU:

Demande acceptée de Monsieur PORCHER à Ansolin.

DEGATS DES EAUX AU CARRE ET A RIX;

Lecture d'une lettre de Monsieur André CONAND à propos de l'érosion qui détruit les berges du Rhône et inonde les terres en amont du fossé du Crand Champ (fossé évacuant les eaux usées et pluviales du Carre). Les terres agricoles sont menacées. Le Conseil Municipal propose d'appuyer cette mise en alerte auprès de la CNR et du Syndicat des Berges du Rhône.

SAPEURS POMPIERS:

Une pompe et une radio portative vont être repris**g**au Centre de Secours. Monsieur le Maire interviendra auprès de la Direction Départementale du Service Incendie afin d'éviter la perte de ce matériel.

BAUX:

Le bail du presbytère et la location des terrains communaux à la Société de Chasse sont reconduits sans augmentation.

CONSEIL MUNICIPAL

1983 - 1989

BILAN DE 6 ANNEES DE MANDAT

Lors du précédent renouvellement du Conseil Municipal, en Mars 1983, les candidats vous avaient proposé en ensemble d'orientations pour la gestion communale. L'heure est venue de dresser un bilan et de voir comment ces engagements ont été tenus.

Ce bilan, nous le dressons en hommage à Monsieur Alphonse GIROUD qui, par ses compétences et son inlassable dévouement, a été l'artisan émérite des réussites dont nous pouvons nous prévaloir.

Qu'il nous soit permis, dans le même élan de reconnaissance, d'y associer le souvenir de Monsieur Joseph TRICHON, à l'origine de projets qui, en gestation durant ses mandats, se sont concrétisés par la suite.

Le développement économique de notre commune, en prenant en compte tous les domaines d'activités, était l'un des défis que nous nous proposions de relever en priorité...

Dans une conjoncture difficile, nous avons oeuvré dans ce sens avec les modestes moyens qui sont ceux d'une petite commune comme la notre.

La mise en place d'une commission du développement économique et social manifestait cette volonté.

Pour l'agriculture comme pour le commerce et l'artisanat, ceux qui ont souhaité s'agrandir, moderniser et étendre leur entreprise ont trouvé dans le Conseil Municipal un interlocuteur attentif aux problèmes qu'ils rencontraient et un partenaire qui a réalisé, sur le plan administratif, comme pour la mise en place ou la modification des infrastructures (eau-voierie) nécessaires, ce qu'il était en son pouvoir de faire.

Ce sont les mêmes objectifs qui ont amené la municipalité à acquérir le restaurant de la "Tour de Lhuis", avant qu'il ne tombe en ruines ou que d'autres acheteurs ne le détournent de sa vocation initiale, pour relancer une activité d'accueil touristique et revitaliser le centre du bourg.

Dans le domaine industriel et création d'emplois, nous nous sommes orientés vers le secteur tertiaire (services) qui offrait de meilleures perspectives, plus accessibles à court terme.

C'est ainsi qu'a pris corps le projet de maison de retraite qui après une longue et difficile mise au point entre dans sa phase de réalisation concrète.

Chaque fois qu'une possibilité d'installation d'entreprise nouvelle s'est présentée, elle a été étudiée avec vigilance, et pour augmenter les chances de notre commune dans ce domaine, l'étude de l'implantation d'une zone

industrielle est en cours.

Les équipements collectifs et les services publics ont aussi été une préoccupation et un souci permanents de la municipalité, avec pour but d'en assurer le maintien et d'en améliorer la qualité.

Voici un récapitulatif du travail municipal dans ce secteur:

BATIMENTS COMMUNAUX:

Mairie: remise en état et réorganisation des locaux (secrétariat, salle de réunion)
Logement: remise en état des logements de fonction des enseignants.

Ecole: réfection des salles de classe et des locaux annexes; construction d'une salle de jeux et des sanitaires adaptés, aménagement et équipement d'une salle de repos à l'école maternelle, pour l'accueil des 2 et 3 ans.

A signaler, pour les en remercier, l'aménagement, par les parents d'élèves, de la cour de l'école maternelle.

Goudronnage des cours de récréation.

Installation et équipement du local informatique.

Salle polyvalente: mise en place de la scène et du bar.

Perception: rachat du bâtiment du Crédit Agricole pour y installer les services de la perception, ce qui a contribué à assurer son maintien à Ihuis.

Gendarmerie: suivi des travaux de remises en état des logements programmés à la demande municipale.

EQUIPEMENTS SPORTIFS:

Aides aux sociétés existantes dans l'amélioration de leurs locaux (vestiaires). Sans doute modestes mais réelles.

Création des cours de tennis.

Saluons à cette occasion la vitalité de nos Clubs sportifs, le dévouement et le sens des responsabilités de leurs animateurs qui font de magnifiques efforts bénévoles pour réaliser un maximum de choses par eux mêmes.

LOGEMENTS:

Etude et premières acquisitions en vue d'un projet de lotissement.

SERVICES COMMUNAUX:

VOIERIE: Entretien de la voierie communale selon un plan pluriannuel défini en début de mandat.

Entretien et remise en état des chemins ruraux, régulier empierrageélagage), avec un effort particulier pour les chemins de montagne permettant l'exploitation forestière.

CIMETIERE: Entretien (mur d'enceinte, allées) et extension.

EAU: La nécessité, imposée par le POS de protéger l'ensemble des captages, le coût énorme d'une telle opération pour une efficacité douteuse, les contraintes qui pouvaient en résulter pour les pratiques agricoles, ont amené le Conseil à rechercher une autre solution avec l'objectif d'assurer l'aprovisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante pour les besoins actuels et pour l'avenir.

Cet objectif s'est concrétisé par la recherche d'un nouveau captage actuellement réalisé.

Il se poursuivra par la révision et l'amélioration du réseau de distribution programmées pour les prochaines années.

EGOUTS: Une première tranche de travaux consistant à mettre en place un réseau de collecte des eaux usées est prévu avec la réalisation de la maison de retraite.

ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES: Mise en place d'une décharge contrôlée et examen, pour l'avenir, de la participation communale au projet de four incinérateur réalisé par la commune de Briord.

ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC: Les trayaux de changement de tension et de renforcement du réseau de distribution ont été poursuivis et verront leur aboutissement dans le cadre de l'édification de la maison de retraite.

L'éclairage public a lui aussi fait l'objet d'un effort d'amélioration permanent, chaque fois que les demandes présentées se sont révélées justifiées

LA POLITIQUE FINANCIERE:

Le souci constant de notre gestion a été de maintenir une pression fiscale raisonnable qui permette cependant d'assurer à la commune les ressources indispensables pour aller de l'avant.

Parallèlement, nous nous sommes efforcés d'obtenir les subventions et aides auxquelles nous pouvions prétendre, de même que les conditions de prêts les plus avantageuses possibles.

Rappelons en particulier que le financement de la Maison de retraite se fait sur un budget indépendant de celui de la commune et dont les recettes équilibrent les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Dans toutes ces études et travaux, le conseil a sollicité le concours des administrations départementales et régionales ainsi que des élus à ces divers échelons, sans pour autant renoncer à ses prérogatives.

Ce conseil municipal, malgré les circonstances douloureuses qui ont marqué son mandat, a travaillé dans une parfaite entente sur les objectifs à atteindre, une grande liberté d'esprit dans la discussion des projets, sans jamais perdre de vue ses responsabilités au service de la communauté.

Il remercie les employés communaux pour leur collaboration constante et efficace, et leur travail.

Ses membres sont bien conscients qu'il reste dans tous les domaines de nombreuses réalisations à promouvoir pour répondre aux attentes légitimes de la population. Ils pensent néanmoins avoir progressé dans la bonne, direction celle du maintien et du développement harmonieux de notre cité.

A l'exception de Muriel RAMEL et de Pierre DUCOLOMB qui, pour des raisons personnelles ne souhaitent pas se représenter, le Conseil Municipal sortant sollicitera le renouvellement de son mandat en présentant une liste complète.

GUIDE DES ELECTIONS

DECLARATION DE CANDIDATURE:

Dans les communes de moins de 2500 habitants, il n'y a aucune obligation de faire acte de candidature et de déposer à l'avance des listes de candidats.

L'électeur le jour du scrutin, peut voter pour qui il veut, pourvu que cette personne soit éligible.

Donc, le panachage est possible.

Mais attention !!! Le bulletin ne doit pas comporter plus de noms que de sièges à pourvoir... soit 15... Sinon ceux au delà du quinzième ne seront pas pris en compte.

Les listes non complètes sont parfaitement valables.

trba no la stionim rund languaga na latenimet al

CONDITIONS NECESSAIRES POUR POUVOIR ETRE ELU CONSEILLER MUNICIPAL:

Il faut être français, âgé d'au moins 18 ans.

Il faut: -soit être électeur dans la commune (être effectivement inscrit sur la liste électorale)

-soit être inscrit au rôle des contributions directes de la commune, ou justifier que l'on devait y être inscrit au ler. Janvier de l'année de l'élection).

LE MATERIEL DE VOTE:

Chaque candidat, ou liste de candidats à droit, pour chaque tour de scrutin, à une circulaire 21 x 29,7.

Les bulletins ne doivent pas dépasser les formats suivants:

Ces bulletins peuvent être manuscrits.

Pour être valable, le bulletin ne doit comporter:

- aucune mention de reconnaissance
- aucune mention injurieuse.

LE SCRUTIN:

ler.Tour...... le 12 Mars de 8 heures à 18 heures 2em.Tour...... le 19 Mars de 8 heures à 18 heures (si nécessaire)

CHAQUE ELECTEUR DEVRA EMARGER LUI-MEME LA LISTE.

Sont proclamés élus:

- à l'issue du ler.tour, tous les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, et 1/4 au moins du nombre des électeurs inscrits.

- à l'issue du 2em.tour, la majorité relative suffit pour être élu.

L'ECHO DU NANT

L'Echo du Nant se produira le 18 Mars à Peyrieu, pour la soirée du groupement du Bugey, le ler.Avril à Lhuis avec la chorale du Syndicat d'Initiative et l'Union Républicaine de Peyrieu, et le 8 Avril à Serrières de Briord avec l'Ecole de Musique de Serrières et la chorale, dans un nouveau répertoire mis au point cet hiver.

Nous vous invitons tout particulièrement le ler.Avril à Lhuis, pour le célèbre "NABUCCO" que l'on perfectionne avec la chorale.

En cours d'année, nous avons perdu Monsieur GIROUD, Maire de Lhuis, Monsieur Joseph TRICHON, qui nous avait vivement encouragés à la reprise de la Société, et Monsieur Marius FOURVEL, musicien à la "basse", tous trois décédés.

Je terminerai en saluant leur mémoire et en adressant à leur famille, au nom de toute la société, nos sincères condoléances.

Le Président: M.PLANTIN.

AMICALE DETENTE ET LOISIRS

Depuis le 7 Décembre, j'ai accepté de prendre la responsabilité de notre amicale.

Au moment où j'écris ces lignes, notre groupe est endeuillé par la mort de notre ami Marius FOURVEL, homme d'une intelligence, d'une sensibilité, d'une prévenance, d'une gentillesse envers tous que nous ne pourrons jamais oublier; il participait à toutes nos réunions, toutes nos sorties. Marius, nous garderons de toi un excellent souvenir et nous assurons ta soeur et toute ta famille de notre sympathie.

Il me sera difficile de succéder à Monsieur BONGIBAULT qui, durant 6 ans a géré notre Amicale. Avec l'aide de tous, je ferai de mon mieux.

Je dois déjà remercier l'équipe du Conseil d'Administration, les membres du bureau et tous les adhérents qui m'apportent leur soutien efficace et que j'apprécie.

Notre Amicale reste bien active: Un voyage d'une journée au CASINO LION VERT (ex Casino de Charbonnières) avec visite des serres du Parc de la Tête d'Or - d'une fabrique des Cocons de Lyon, en confiserie bien sûr, avec dégustation - Repas au Casino - Animation de l'après-midi par les artistes du Casino - Tirage des rois - cette journée a eu un réel succès (58 participants). J'espère que tous sont ravis de cette sortie.

Les anniversaires du premier trimestre, mercredi 15 Février ont été très animés; la dégustation de bugnes fabriquées et offertes par quelques Dames a été appréciée, quelques douceurs ont agrémenté cette dégustation; que toutes celles qui ont oeuvré pour que réussisse cet après-midi soient remerciées sans oublier notre Poétesse composant un chant spécialement pour notre groupe.

A l'occasion de ces anniversaires, de nouvelles personnes sont venues grossir notre groupe, nous espérons que nous les reverrons de temps en temps, très souvent même si elles le désirent.

Le mercredi 8 Mars, au local habituel, projection de diapos et film commenté sur l'Egypte, toutes les personnes intéressées sont invitées.

Dimanche 9 AVRIL: THE DANSANT à Lhuis, salle polyvalente à 14 heures Animé par les accordéonistes de l'Ecole de Musique de Lhuis et leur professeur.

Venez nombreux passer avec nous quelques heures de joie et d'amitié. Tombola - Enveloppes gagnantes - Pâtisseries - Boissons seront à votre disposition - ENTREE GRATUITE.

Le Séjour à Barjac en Provence a du être annulé faute de participants, mais d'autres séjours ou voyages seront organisés au cours de l'année.

Que tous ceux qui m'ont fait confiance soient remerciés. J'Essaierai de ne pas les décevoir. Amitié à tous.

La Présidente Antoinette GIROUD.



the Preschaethee Amendmenter (1960)

Nous avions prévu, pour maintenir le contact entre tous nos membres et conserver la forme physique pendant la période hivernale, d'organiser quelques sorties de ski: la neige est absente, mais le soleil a permis à beaucoup de continuer à jouer au tennis et les courts sont souvent occupés.

Notre jeune Club a été remarqué par la Fédération et nous avons eu le rare privilège de voir, pour une seule saison, deux éducateurs-stagiaires désignés pour suivre un stage de 5 jours à Macon, pour l'obtention du titre d'éducateur-ler degré, ou, plus exactement éducatrice, puisque ce sont Emmanuelle DEMOLLIENS et Annie

LEBRUN qui ont reçu cette formation. Nos jeunes, dès la reprise de l'école de Tennis, bénéficieront les premiers de leur nouveau savoir. Merci à elles pour leur disponibilité.

Nous allons envoyer, le mois prochain, à chacun de nos adhérents de la saison passée (qu'ils aient ou non renouvelé leur abonnement) le programme de toutes les animations, tournois, stages...etc de ces prochains printemps, été et automne.

Je profite de la place qui m'est donnée ici pour insister sur la nécessité pour tous et pour chacun de respecter le règlement de notre association: ne peuvent jouer sur les courts du Tennis Club que les personnes à jour de leur cotisation, c'est à dire en possession, pour cette année de la carte violette 1988-89. C'est d'abord une question d'assurance, mais aussi une question de principes. Si notre Club n'a jamais eu l'intention de réaliser des bénéfices (le montant plus que modéré des cotisations en est la première démonstration), il ne peut vivre et ne pourra progresser sans un budget minimum. Des frais d'achat de matériel, le fonctionnement de l'école de tennis, le réparation des anciens vestiaires du Rugby, l'entretien des courts et des abords, etc... tout cela ne se fait pas gratuitement malgré le bénévolat sympathique de beaucoup.

Et puis, surtout, pourquoi certains feraient l'effort de payer leur modeste cotisation alors que d'autres s'en croient dispensés, prétextant qu'ils ne jouent pas très souvent ou qu'ils avaient payé l'année passée...

C'est pourquoi j'ai demandé à tous les membres du comité de veiller au respect de notre règlement et de procéder régulièrement aux vérificétions nécessaires. Je demande à chacun de déposer dans la boite prévue à cet effet, pendant qu'il joue, sa carte de membre de la saison en cours.

Si quelqu'un ne pense jouer que très occasionnellement, qu'il n'oublie pas que des tickets horaires sont en vente au secrétariat de la mairie. Les déposer, au lieu de la carte de membre, dans la boite, à l'entrée des courts, pendant l'heure de jeu.

Merci à tous de se conformer à notre règlement, et ces détails bassement financiers précisés, je vous souhaite de bonnes parties et d'excellentes heures de détente sportive, sur des terrains accueillants et bien entretenus.

Le Président, Michel BURKHART.

Comme toute la population de notre village, les Sapeurs Pompiers ont douloureusement ressenti les disparitions de Monsieur Alphonse GIROUD, de Monsieur Joseph TRICHON et plus récemment celle de Monsieur Marius FOURVEL.

Trois hommes qui dans leurs responsabilités respectives ont contribué à la bonne marche du Centre de Secours, que ce soit comme Maires ou comme membre actif. Trois hommes dont le souvenir restera gravé dans l'esprit des Sapeurs Pompiers mais aussi dans leur coeur.

L'année 1988 a été marquée par une nouvelle baisse du nombre des interventions, 69 au lieu de 80 en 1987 et 94 en 1986. Mais rien n'indique que cette tendance se poursuivra et les hommes doivent plus que jamais rester mobilisés.

Répartition des interventions: 8 feux dont 5 sur la commune, 33 secours à victimes dont 9 sur la commune, divers (pollution, recherche de personne, inondation, nids de guêpes etc...) 28 dont 13 sur la commune.

Au cours de l'année, les pompiers ont participé à 12 manoeuvres.

Dans le cadre de la formation, Frédéric VIGNERON a réussi son examen de secours en montagne ler degré à la suite d'un stage d'une semaine à Hauteville. Guy-Roland BONSACQUET à obtenu son diplôme de moniteur national de secourisme à la suite d'un stage d'une semaine à Bourg. D'autre part, se met actuellement en place sur le plan local une équipe du GRIMP 01 (Groupe d'Intervention en Milieu Périlleux) avec entrainements fréquents et équipements individuels. Sept hommes en font partie: Frédéric VIGNERON, Guy-Roland BONSACQUET, Jean-François RAMEL, Jean-Claude PERROUD, André GUILLON, Gérard GUYOT et Dominique VUILLEROD. Des hommes appelés à intervenir sur des accidents, type montagne, ravin etc... dans le département.

D'autre part, le Centre de Secours a enregistré avec regret le départ en retraite du Lieutenant Pierre CARREL, atteint par la limite d'âge, après 40 années de service dont 17 de commandement. Quarante années de dévouement, de disponibilité, de courage, quarante années de bénévolat au service de tous ceux qui pouvaient se trouver en difficulté, et le tout avec une conscience professionnelle hors du commun. Que le Lieutenant CARREL soit remercié pour une carrière exemplaire consacrée à la grande cause des Sapeurs Pompiers.

Grâce à votre générosité, aussi bien par les dons reçus que par votre accueil lors de la vente des calendriers, l'Amicale des Sapeurs Pompiers a poursuivi sa politique de modernisation et de maintenance de ses équipements. Le tout pour une somme de 12.000F. environ. (aspirateurs de mucosité manuel 942 F., matériel de secours en montagne 2.034 F., batterie et révision poste radio-portatif 1.466F., création d'un atelier de réparation et outillage 1.340 F., matériel propre aus interventions et à la sécurité 3341F.; imprimerie 1.093 F., divers 1.092 F.)

Le 12 Février dernier a eu lieu à Lhuis un cross d'entrainement réservé aux sapeurs pompiers du département et limitrophes. A cette occasion nous remercions vivement toutes les personnes et sociétés qui nous ont offert des coupes permettant de récompenser les meilleurs: Boulangerie PERRIER, J-F. RAMEL Electricité, Denys BONSACQUET, Voix de l'Ain, Sté.DAVID Henri et fils, la B.R.A., la Société NERSA de Malville, Sté.DAVID félix et fils, le Crédit Agricole, les Ets.PERRIN à Morestel. Cette épreuve sera reconduite l'année prochaine en attendant peut-être la finale départementale l'année suivante qui regrouperait 800 participants environ.

Pensant vous avoir apporté un maximum de renseignements sur la vie de votre Centre de Secours, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur à l'assurance des sentiments les meilleurs et les plus dévoués de tous vos Sapeurs Pompiers.